FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 3 mai 2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 29 mars 2018

Validé au Conseil de Faculté du 03/05/2018

Membres présents :
Mesdames : Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Audrey BECQUART, Karen HOAREAU.
Messieurs : Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP, Alexis PARMENTIER

Membres représentés :

Mesdames : Eléonore CADOU, Julie DUPONT-LASSALLE
Messieurs : Jean-Yves ROCHOUX, Jean-Baptiste SEUBE

Assistent à la séance :
Mesdames : Emmanuelle VITTE, Anne QUATREHOMME, Hélène PONGERARD
Messieurs : Jean-Marc RIZZO, Thierry BRUGNON

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 5 DECEMBRE 2017

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- POINT DE L'EQUIPE DECANALE

PARCOURS SUP :

M. Le Doyen informe les membres que trois personnels de la Faculté sont allés en formation à Paris. Il s'agissait d'Audrey BECQUART, Lucie-Anne HOAREAU et M. Le Doyen.

Il en ressort que toutes les UFR de France se posent les mêmes questions sur cette nouvelle application. La formation s'est déroulée dans des conditions difficiles, le réseau wifi étant très perturbé.
En résumé, il faut savoir qu'il y a trois éléments importants dans les fiches Elèves :
- le projet de formation motivé écrit par l'élève. La difficulté vient du fait que pour l'utiliser et le coefficienter, il faut lire le projet. Cela demande énormément de temps, ce qui est matériellement impossible pour le Responsable pédagogique.

- la fiche avenir : elle comporte l'appréciation du chef d'établissement sur les demandes de l'élève. C'est un élément qui est exploitable puisque l'on peut coefficienter les appréciations du chef d'établissement.

- les notes de l'élève : ce sont celles de 1ère et de terminale. C'est également un indicateur utilisable puisque l'on peut créer tout type de moyenne et toute pondération. En revanche, on ne peut pas distinguer les notes par baccalauréat. Cependant il est possible d'utiliser une modulation qui permet d'ajouter des points de bonus par type de baccalauréat.

HCERES :

M. Le Doyen indique qu'il était également à Paris pour une journée HCERES. Il ressort de cette journée que l'auto-évaluation est importante et doit se rapprocher le plus possible de la réalité. Il s'agit d'expliquer la

démarche, les interrogations et les difficultés rencontrées. Il s'agit d'auto-évaluer les formations au niveau de la Mention (et non des parcours).

Cette auto-évaluation se fait en terme de champs et non de formations ou de composantes. Il appartient aux composantes de définir des axes stratégiques et des champs. Cette auto-évaluation sera une 1ère phase de la future accréditation.

Concernant le calendrier, il est évidemment très contraint. L'ensemble des documents attendus seront soumis à la CFVU du 12 juin, le Cac et le CA de juillet.
Les premiers retours de l'HCERES sont attendus pour mars 2019 et la transmission des dossiers d'accréditation à l'HCERES est prévue pour mai 2019, pour un retour HCERES en septembre 2019.

POINT CAMPUS TAMPON :

Mme Delphine CONNES, Assesseur au Tampon, fait un point.

- Répartition des amphithéâtres pour la rentrée 2018 : la réunion s'est bien passée, la FDE a obtenu les amphithéâtres nécessaires pour un bon fonctionnement des enseignements.

- Comité Electoral consultatif : Il s'est tenu aujourd'hui. Il s'avère qu'un candidat est inéligible sur une liste relative aux élections d'un conseil central. Le comité a validé le changement de candidat. Il est à noter également un défaut de publicité à l'ESIROI suite aux intempéries récentes qui ont rendu illisible les panneaux. Enfin, le choix a été fait de ne pas annuler les élections prévues à Mayotte, malgré un contexte difficile. Elles seront délocalisées au vice-rectorat pour permettre la tenue des urnes.

3- PARCOURS SUP

M. Le Doyen présente les deux parcours proposés, l'un en droit, l'autre en Economie/AES.

En droit : il s'agit de proposer la L1 en deux années aux étudiants titulaires d'un bac technologique ou professionnel. L'objectif est de permettre aux étudiants de suivre le programme de la première année en 2 ans. La baisse du volume horaire est alors compensée par des enseignements méthodologiques (français, méthodologie, expression écrite et orales, etc).

En parallèle pour les étudiants en Droit présentant un profil potentiellement fragile, la filière Droit propose un tutorat obligatoire en L1, comportant de la méthodologie, dispensé par des étudiants de L3 ou master.

En Economie/AES : Il s'agit de réactiver le CADEG (Certificat d'Aptitude en Droit, Economie et Gestion). L'objectif est de faire une première année à l'université au cours de laquelle les étudiants suivent et valident certains enseignements de la première année d'AES ou d'ECO. Ils suivent en parallèle des enseignements fondamentaux (français et mathématiques) adaptés à leurs compétences et susceptibles de les mettre sur de « bons rails » pour réussir leurs études supérieures (principe d'une année propédeutique). Enfin cela leur permet de valider des certifications en Anglais/Informatique/Français.

Au cours de la seconde année ces étudiants pourront se consacrer entièrement aux UE fondamentales.

Cette proposition est soumise au vote. Proposition votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- CLASSE PREPARATOIRE AUX CONCOURS A+ ET A

M. Faneva RAKOTONDRAHASO présente deux points relatifs à ce parcours :

- Ouverture à la formation continue : il s'agit de permettre à des demandeurs d'emplois indemnisés ou à des salariés d'entreprise de s'inscrire en master 1 Classe préparatoire. Le SUFP se chargerait de l'inscription administrative et du suivi financier de la formation (prise en charge Pôle emploi, utilisation du Congé Professionnel de Formation, etc). Ces étudiants suivraient la formation à plein temps en même temps que ceux inscrits en formation initiale

- Modification de la maquette actuelle à la marge : M. Rakondrahaso précise que le format actuel de la classe préparatoire est très lourd pour les étudiants. Actuellement deux e-cours sont proposés en partenariat avec Sciences po Paris. La proposition consiste donc à alléger la maquette en remplaçant l'un des deux e-cours par un enseignement en présentiel qui sera réalisé par Olivier Provini MCF section cnu 04, recruté en septembre dernier.

Ces deux points soumis au vote sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- DISPOSITIF PIX

M. Thierry BRUGNON, assesseur en charge des TICE pour la composante fait un point sur le C2I et PIX.

Actuellement le C2I niveau 1 se prépare sur deux années. Le ministère a prévu un nouveau dispositif intitulé PIX avec un score à 1024 points.

Ce dispositif est divisé en deux étapes :

- Tout d'abord une évaluation diagnostique qui permet à l'intéressé de connaître son niveau et ce qu'il aura à valider.

- Ensuite se former et s'auto-évaluer pour améliorer son score.

A l'issue de la formation, l'université organise une certification gratuite.

Pour mettre en œuvre le PIX des solutions doivent être trouvées pour passer du C2I au PIX et notamment pour prendre en compte les modifications de maquettes de formation.

M. Thierry BRUGNON propose aux membres du conseil de faculté de remplacer les enseignements actuels « C2I » par des enseignements en informatique.

Cette proposition soumise au vote est validée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

6- QUESTIONS DIVERSES

Mme Marceline DUCROCQ-GRONDIN souhaite saluer l'initiative de M. Faneva RAKOTONDRAHASO, responsable pédagogique, d'ouvrir le parcours Classe préparatoire aux concours A+ et A des fonctions publiques à la Formation continue.

Mme Anne QUATREHOMME, assesseur en charge des Relations Internationales, informe les membres que l'accord ERASMUS avec Madrid initialement prévu avec les juristes de la composante a fait l'objet d'un avenant permettant aux économistes d'en bénéficier. Par ailleurs un partenariat avec l'Université de LAVAL est en cours d'élaboration.

Mme Anne QUATREHOMME souhaite rappeler que M. Philippe TARDIF est susceptible de prendre sa retraite en septembre 2018. Elle souhaite soumettre à l'équipe décanale un projet de Mise à Disposition d'un enseignant du second degré pour remplacer M. TARDIF en attendant son remplacement définitif pour la rentrée 2019.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 12h.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO